

Commune de CHAMPAGNAC

Séance du 5 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Champagnac, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr RODE Michel, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs:

RODE Michel, BLIN Gérard, PELLETAN Rodolphe, ANDRÉ Pascal, JOLY Marie-Eve, PUBLIE Laurent, MENENTAUD Sébastien, CHAGNIOT Hervé, POULLY Thierry, RAVON Francis, THÉRY Magali, RENOUE Corinne

Etait absent excusé ayant donné procuration: Mr CLÉMENT Jean-Marie à Mr RAVON Francis

Etait absent : Mr BONNEAU Frédéric,

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JOLY Marie-Eve a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire demande s'il y a des observations ou précisions à apporter au procès-verbal de la réunion du 27 juin 2017.

Il conviendrait de modifier, dans les questions diverses, « La fusion entre plusieurs syndicats des eaux est en prévision » en « La fusion du Syndicat Mixte de la Seugne en Haute-Saintonge avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Trèfle en Charente a été acté en date du 3 juillet 2017 ».

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à approuver la modification et le procès-verbal modifié.

Le procès-verbal tel que modifié est adopté à l'unanimité.

Réforme des rythmes scolaires

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques vient d'être publié. Il permet notamment aux communes, pour la rentrée de septembre 2017, de choisir entre la semaine de 4,5 jours ou la semaine de 4 jours, et ce au plus tard le 8 juillet 2017.

Etant donné le bouleversement, notamment en terme d'emplois concernés et impactés, et le peu de temps restant avec l'arrivée des vacances scolaires d'été, Mr le Maire propose aux conseillers de voter :

pour la semaine de 4,5 jours 10 voix

pour la semaine de 4 jours 3 voix

Pour la rentrée de septembre 2017, il est donc décidé la continuation de la semaine de 4,5 jours.

Délibération N°18-2017

Attributions subventions communales aux associations

Une erreur de frappe concernant la subvention votée pour l'APE ayant été effectuée et un oubli pour le Foot il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Il a été procédé à l'attribution des subventions aux associations de droit privé dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2017 selon la répartition suivante :

Noms associations	Montant 2016 attribué	Montant 2017 demandé	Montant 2017 attribué
APE	1000 €	1000 €	1000 €
Foot		300 €	300 €

Les subventions ont été accordées à l'unanimité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- Mr le Maire fait part de la visite de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 28 juin 2017 concernant l'église. La croix en pierre à l'extérieur de l'église est fissurée, les vitraux sont à restaurer.

Fait et délibéré à CHAMPAGNAC, les jour, mois et an susdits.